

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MARS 1873.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. PETY DE THOZÉE.

I

Demande du sieur Bronislas-Jules-Edmond de LASOCKI.

MESSIEURS,

M. de Lasocki, propriétaire à Bruxelles, est né le 18 août 1828, à Varsovie. Il a quitté la Russie à la fin de l'année 1866. Il réside en Belgique depuis cette époque.

Un arrêté royal du 18 juillet 1868 l'a autorisé à établir son domicile dans le royaume.

Quelques mois plus tard, M. Bronislas De Lasocki et ses cinq enfants furent déliés de tout engagement avec le Gouvernement russe, « pour se rendre en Belgique et y prendre la qualité de sujets belges. »

Les renseignements donnés par les autorités de notre pays sont favorables.

Le pétitionnaire s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer de prendre la demande en considération.

Le Président-Rapporteur,

PETY DE THOZÉE.

II

Demande du sieur Jean LUTGEN.

MESSIEURS,

Par requête en date du 24 janvier 1873, le sieur Lutgen, né le 27 août 1825, à Weiswampach, dans le grand-duché de Luxembourg, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il réside depuis une quinzaine d'années à Deiffelt, commune de Beho, canton de Vielsalm, et s'y livre à la culture. Il est marié avec une femme belge et père de cinq enfants nés dans le royaume.

Sa bonne conduite et son honorabilité sont attestées par toutes les autorités consultées.

Il se trouve dans les conditions prévues par la loi du 30 décembre 1853, pour obtenir l'exemption du droit d'enregistrement.

La Commission des naturalisations estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du pétitionnaire.

Le Président-Rapporteur,

PETY DE THOZÉE.

